RCS : GUERET
Code greffe : 2301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GUERET atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 00060
Numéro SIREN : 328 539 358
Nom ou dénomination : 3si

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2018 sous le numéro de dépôt 605

Bne 605 le 5/7/2018

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3 SI — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 9

Adresse de l'entreprise 30 Avenue d'Auvergne 23000 GUERET — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 2 8 5 3 9 3 5 8 0 0 0 5 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2017

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	103 623	AG	95 346	8 277
	Fonds commercial (1)	AH	22 867	AI		22 867
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 000	AK	566	3 433
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	460 000	AQ	101 647	358 352
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 875	AS	1 875	
	Autres immobilisations corporelles	AT	513 653	AU	219 877	293 775
	Immobilisations en cours	AV	874 883	AW		874 883
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	34 508	BG		34 508
	Autres immobilisations financières*	BH	100	BI		100
	TOTAL (II)	BJ	2 015 512	BK	419 314	1 596 198
ACTIF CIRCULANT – STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	148 936	BU		148 936
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6 246	BW		6 246
ACTIF CIRCULANT – CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	777 917	BY		777 917
	Autres créances (3)	BZ	52 473	CA		52 473
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT – DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	82 163	CE		82 163
	Disponibilités	CF	1 835 966	CG		1 835 966
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	21 814	CI		21 814
	TOTAL (III)	CJ	2 925 517	CK		2 925 517
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 941 030	1A	419 314	4 521 716

Renvois : (1) Dont droit au bail 22 867 — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3 SI — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 216 000)	DA	216 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	21 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 356 162
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	466 763
	Subventions d'investissement	DJ	39 868
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	3 100 393
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	449 221
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	27
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	257 537
	Dettes fiscales et sociales	DY	272 923
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 493
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	439 119
	TOTAL (IV)	EC	1 421 322
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 521 716

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 068 570
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3 SI — Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	241 510	FB	1 995	FC	243 505
	Production vendue biens *	FD	471 704	FE	48 659	FF	520 363
	Production vendue services *	FG	1 606 378	FH	148 589	FI	1 754 968
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 319 593	FK	199 243	FL	2 518 837
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	398 490
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	10 510
	Autres produits (1) (11)					FQ	11 074
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 938 913
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	202 603
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(28 881)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	9 983
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	756 869
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	36 127
	Salaires et traitements*					FY	902 096
	Charges sociales (10)					FZ	324 613
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	59 113
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	12 503
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 275 029
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	663 883
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	287
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 800
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	11 088
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 139
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	3 139
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	7 949
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	671 832

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3 SI — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	52
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 372
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 424
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 081
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 081
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 343
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	206 413
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 952 425
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 485 662
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	466 763

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	10 510
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	9 718
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 081	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes		51
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits des cessions d'éléments d'actif		497
Subventions d'investissement virées au résultat		1 875

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/04/2017 au 31/12/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3 SI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 4 521 717 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 466 764 Euro.

L'exercice a une durée de 9 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
  1 à 5 ans
* Constructions : 20 ans
* Installations techniques : 3 ans
* Matériel et outillage industriels : néant
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
* Matériel de transport : 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 8 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 29 397 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Règles et méthodes comptables

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Nantissement des actions de la SAS 3SI au profit de la Banque Populaire.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	22 867			22 867
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	103 624	4 000		107 624
Immobilisations incorporelles	**126 491**	**4 000**		**130 491**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	460 000			460 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 876			1 876
- Installations générales, agencements aménagements divers	309 727	7 576		317 302
- Matériel de transport	15 923			15 923
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	177 792	13 204	10 567	180 428
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	476 394	398 490		874 884
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 441 711**	**419 269**	**10 567**	**1 850 413**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	39 831	34 509	39 731	34 609
Immobilisations financières	**39 831**	**34 509**	**39 731**	**34 609**
ACTIF IMMOBILISE	**1 608 033**	**457 778**	**50 298**	**2 015 513**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 000	419 269	34 509	457 778
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**4 000**	**419 269**	**34 509**	**457 778**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			39 731	39 731
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		10 567		10 567
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**10 567**	**39 731**	**50 298**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	92 015	3 899		95 913
Immobilisations incorporelles	**92 015**	**3 899**		**95 913**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	84 397	17 250		101 647
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 876			1 876
- Installations générales, agencements aménagements divers	50 835	14 699		65 535
- Matériel de transport	11 419	1 294		12 714
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	129 144	21 972	9 486	141 630
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**277 671**	**55 215**	**9 486**	**323 401**
ACTIF IMMOBILISE	**369 686**	**59 114**	**9 486**	**419 314**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 886 814 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	34 509		34 509
Autres	100		100
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	777 917	777 917	
Autres	52 474	52 474	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	21 814	21 814	
Total	**886 814**	**852 205**	**34 609**
Prêts accordés en cours d'exercice	3 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	8 223		

Produits à recevoir

	Montant
FACTURE A ETABLIR	100 466
Banque - Intérêts courus à recevoir	11 759
Total	**112 224**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 216 000,00 Euro décomposé en 1 800 titres d'une valeur nominale de 120,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 421 323 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	449 221	96 469	302 002	50 750
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	27	27		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 537	257 537		
Dettes fiscales et sociales	272 923	272 923		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 494	2 494		
Produits constatés d'avance	439 120	439 120		
Total	**1 421 323**	**1 068 571**	**302 002**	**50 750**

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	70 000
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	69 512
(**) Dont envers les associés	

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	175 922
Intérêts courus	27
CONGES A PAYER	75 732
CH SOC S/CP	33 197
ORGAN. SOC. AUTRES CHARG. A PAYER	20 712
ETAT CHARGES A PAYER	11 474
Total	**317 064**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	21 814		
Total	**21 814**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONST.AVANCE	439 120		
Total	**439 120**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	485 963	48 659	534 623
Ventes de produits intermédiaires	-7 595		-7 595
Ventes de produits résiduels	-6 664		-6 664
Travaux			
Etudes	-486		-486
Prestations de services	1 583 345	148 589	1 731 935
Ventes de marchandises	241 510	1 995	243 505
Produits des activités annexes	23 520		23 520
TOTAL	2 319 594	199 244	2 518 837

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 2 214 Euro

Parties liées

Liste des transactions significatives

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

- Charges d'expoitation avec 3 SI EXPANSION pour un montant de 449 546
- Dette fournisseur avec 3 SI EXPANSION pour un montant de 166 855

Autres informations

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.
Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.
Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture au titre du CPF s'élève à 1 214 heures.

Pour information le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au titre du DIF au 31 décembre 2014 s'élève à 1 611 heures.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Privilège pêteur de deniers	*460 000*
Hypothèque	*40 000*
Autres engagements donnés	500 000
Total	**500 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Le capital restant dû des prêts s'établit à 246 221.42 € au 31 décembre 2017.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 98 890 Euro
Cet engagement est calculé avec les options suivantes :
- départ volontaire à 62 ans,
- méthode de calcul de la convention collective n° 1486 SYNTEC

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Aspects environnementaux

Risques environnementaux

La société 3SI n'a pas engagé de dépenses en matière environnementale.

3 SI

Société Par Actions Simplifiée au capital de 216 000.00 €

Siège social : 30 Avenue d' Auvergne

23000 GUERET

328 539 358 RCS GUERET

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 JUIN 2018

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 466 763.52 €, de la manière suivante :

- Une somme de ..... 466 763.52 €

  affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/03/2017

- Dividende global distribué : ..... néant

Exercice : 31/03/2016

- Dividende global distribué : ..... 100 000.00 €

Exercice : 31/03/2015

- Dividende global distribué : ..... 140 000.00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% : ..... 140 000.00 €

S.A.S 3 S.I.

30, Avenue d'Auvergne

23000 GUERET

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

3. S.I.

Société par Actions Simplifiée au capital de 216 000 Euros
Siège social : 30 avenue d'Auvergne - 23000 GUERET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017

Gilles VALVO
Commissaire aux Comptes
11, rue de la Fontaine Bleue - BP 10113
19103 BRIVE CEDEX
Téléphone : 05.55.18.08.08 - Télécopie : 05.55.18.04.04

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la SAS 3 S.I.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée 3 S.I. relatifs à l'exercice de neuf mois clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brive, le 14 juin 2018

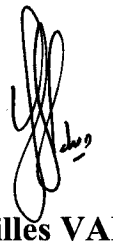

Gilles VALVO,
Commissaire aux Comptes.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/03/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	103 624	95 347	8 277	11 609
Fonds commercial (1)	22 867		22 867	22 867
Autres immobilisations incorporelles	4 000	567	3 433	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	460 000	101 647	358 353	375 603
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 876	1 876		
Autres immobilisations corporelles	513 654	219 878	293 776	312 043
Immobilisations corporelles en cours	874 884		874 884	476 394
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	34 509		34 509	39 731
Autres immobilisations financières	100		100	100
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 015 513**	**419 314**	**1 596 199**	**1 238 347**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	148 936		148 936	120 055
Avances et acomptes versés sur commandes	**6 247**		**6 247**	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	777 917		777 917	1 120 721
Autres créances	52 474		52 474	62 437
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	82 163		82 163	12 495
Disponibilités	1 835 966		1 835 966	1 571 958
Charges constatées d'avance (3)	21 814		21 814	22 451
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 925 518**		**2 925 518**	**2 910 116**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**4 941 031**	**419 314**	**4 521 717**	**4 148 463**
(1) Dont droit au bail			*22 867*	*22 867*
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/03/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	216 000	216 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	21 600	21 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 356 162	1 797 254
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**466 764**	**558 908**
Subventions d'investissement	39 868	41 743
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**3 100 394**	**2 635 505**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	449 221	448 734
Emprunts et dettes financières diverses (3)	27	12
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 537	110 022
Dettes fiscales et sociales	272 923	271 715
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 494	3 707
Produits constatés d'avance (1)	439 120	678 769
TOTAL DETTES	**1 421 323**	**1 512 958**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 521 717**	**4 148 463**
(1) Dont à plus d'un an (a)	352 752	376 512
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 068 571	1 136 446
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/03/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	241 510	1 995	243 505	333 713
Production vendue (biens)	471 705	48 659	520 364	836 616
Production vendue (services)	1 606 379	148 589	1 754 968	2 207 705
Chiffre d'affaires net	**2 319 594**	**199 244**	**2 518 837**	**3 378 034**
Production stockée				
Production immobilisée			398 490	314 958
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			10 511	17 635
Autres produits			11 075	2 436
Total produits d'exploitation (I)			**2 938 913**	**3 713 063**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			202 603	333 377
Variations de stock			-28 882	-50 011
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 984	32 200
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			756 869	910 037
Impôts, taxes et versements assimilés			36 127	60 009
Salaires et traitements			902 096	1 142 304
Charges sociales			324 614	418 090
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			59 114	80 054
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			12 503	27 268
Total charges d'exploitation (II)			**2 275 029**	**2 953 329**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**663 884**	**759 735**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				149
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			288	419
Autres intérêts et produits assimilés (3)			10 801	20 895
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**11 088**	**21 463**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			3 139	4 972
Différences négatives de change				291
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**3 139**	**5 263**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**7 949**	**16 200**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**671 833**	**775 935**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/03/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	52	
Sur opérations en capital	2 373	3 917
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**2 425**	**3 917**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		287
Sur opérations en capital	1 081	2 400
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**1 081**	**2 687**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**1 344**	**1 230**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	206 413	218 256
Total des produits (I+III+V+VII)	**2 952 426**	**3 738 443**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**2 485 662**	**3 179 534**
BENEFICE OU PERTE	**466 764**	**558 908**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 29 397 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3 SI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 4 521 717 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 466 764 Euro.

L'exercice a une durée de 9 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
  1 à 5 ans
* Constructions : 20 ans
* Installations techniques : 3 ans
* Matériel et outillage industriels : néant
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
* Matériel de transport : 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 8 ans

Règles et méthodes comptables

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Nantissement des actions de la SAS 3SI au profit de la Banque Populaire.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	22 867			22 867
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	103 624	4 000		107 624
Immobilisations incorporelles	**126 491**	**4 000**		**130 491**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	460 000			460 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 876			1 876
- Installations générales, agencements aménagements divers	309 727	7 576		317 302
- Matériel de transport	15 923			15 923
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	177 792	13 204	10 567	180 428
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	476 394	398 490		874 884
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 441 711**	**419 269**	**10 567**	**1 850 413**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	39 831	34 509	39 731	34 609
Immobilisations financières	**39 831**	**34 509**	**39 731**	**34 609**
ACTIF IMMOBILISE	1 608 033	457 778	50 298	2 015 513

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 000	419 269	34 509	457 778
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**4 000**	**419 269**	**34 509**	**457 778**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			39 731	39 731
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		10 567		10 567
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**10 567**	**39 731**	**50 298**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	92 015	3 899		95 913
Immobilisations incorporelles	**92 015**	**3 899**		**95 913**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	84 397	17 250		101 647
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 876			1 876
- Installations générales, agencements aménagements divers	50 835	14 699		65 535
- Matériel de transport	11 419	1 294		12 714
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	129 144	21 972	9 486	141 630
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**277 671**	**55 215**	**9 486**	**323 401**
ACTIF IMMOBILISE	369 686	59 114	9 486	419 314

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 886 814 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	34 509		34 509
Autres	100		100
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	777 917	777 917	
Autres	52 474	52 474	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	21 814	21 814	
Total	886 814	852 205	34 609
Prêts accordés en cours d'exercice	3 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	8 223		

Produits à recevoir

	Montant
FACTURE A ETABLIR	100 466
Banque - Intérêts courus à recevoir	11 759
Total	112 224

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 216 000,00 Euro décomposé en 1 800 titres d'une valeur nominale de 120,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 421 323 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	449 221	96 469	302 002	50 750
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	27	27		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 537	257 537		
Dettes fiscales et sociales	272 923	272 923		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 494	2 494		
Produits constatés d'avance	439 120	439 120		
Total	**1 421 323**	**1 068 571**	**302 002**	**50 750**

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	70 000
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	69 512
(**) Dont envers les associés	

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	175 922
Intérêts courus	27
CONGES A PAYER	75 732
CH SOC S/CP	33 197
ORGAN. SOC. AUTRES CHARG. A PAYER	20 712
ETAT CHARGES A PAYER	11 474
Total	**317 064**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	21 814		
Total	21 814		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONST.AVANCE	439 120		
Total	439 120		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	485 963	48 659	534 623
Ventes de produits intermédiaires	-7 595		-7 595
Ventes de produits résiduels	-6 664		-6 664
Travaux			
Etudes	-486		-486
Prestations de services	1 583 345	148 589	1 731 935
Ventes de marchandises	241 510	1 995	243 505
Produits des activités annexes	23 520		23 520
TOTAL	2 319 594	199 244	2 518 837

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 2 214 Euro

Parties liées

Liste des transactions significatives

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

- Charges d'expoitation avec 3 SI EXPANSION pour un montant de 449 546
- Dette fournisseur avec 3 SI EXPANSION pour un montant de 166 855

Autres informations

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.
Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.
Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture au titre du CPF s'élève à 1 214 heures.

Pour information le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au titre du DIF au 31 décembre 2014 s'élève à 1 611 heures.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Privilège pêteur de deniers	*460 000*
Hypothèque	*40 000*
Autres engagements donnés	500 000
Total	500 000

Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées
Engagements assortis de suretés réelles

Le capital restant dû des prêts s'établit à 246 221.42 € au 31 décembre 2017.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 98 890 Euro
Cet engagement est calculé avec les options suivantes :
- départ volontaire à 62 ans,
- méthode de calcul de la convention collective n° 1486 SYNTEC

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Aspects environnementaux

Risques environnementaux

La société 3SI n'a pas engagé de dépenses en matière environnementale.